

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/54

DATE DE
CONVOCAATION

27/09/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le trois octobre à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

27/09/2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2024 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

08/10/2024

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Pascal CRINCKET, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Paul BITAUD, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Françoise HALOT.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Achille CHOAY donne pouvoir à Pascal CRINCKET, Élisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Serge CASERIS.

PRESENTS : 20

ABSENTS : Monique CARUSO, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Marc LAUG.

VOTANTS : 25

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pascal CRINCKET.

**OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES NON BATIES AUPRES DES CONSORTS
REIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 février 2017, exécutoire le 7 mars 2017 et la modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du conseil municipal en date du 21 novembre 2019,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) précisant qu'en matière de circulation et de déplacements doux (piétons, cyclistes) la commune du Mesnil Le Roi recherche les améliorations possibles de la voirie pour la sécuriser au regard de la circulation actuelle et tout particulièrement à l'égard des cyclistes,

VU l'autorisation de lotir sous le nom « LE CLOS DE LA FORET » délivrée le 27 juin 1997 sous le numéro 078 396 96 3001,

VU l'acte reçu par Maître RIVALLAND, notaire à PARIS le 27 juin 1997, contenant transfert par la SOCIETE DES YVELINES à la commune du MESNIL LE ROI de certaines parcelles, sous la condition suspensive du caractère définitif de l'arrêté autorisant le lotissement,

VU l'acte reçu par Maître WUHRMANN, notaire à RUEIL MALMAISON, substituant Maître RIVALLAND, notaire à PARIS, le 10 mai 2000, contenant notamment la constatation de réalisation de la condition suspensive et la précision du transfert gratuit à opérer au profit de la Commune d'autres parcelles cadastrées section AL numéros 184, 216 et 220.

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2024/54

VU l'assemblée générale du 17 novembre 2022 et l'accord de l'assemblée générale du 7 décembre 2023 de l'Association Syndicale des propriétaires du lotissement « LE CLOS DE LA FORET » pour que le transfert des parcelles cadastrées section AL numéros 217 et 218 soit opéré au profit de la Commune et non au profit de l'Association Syndicale des propriétaires du lotissement « LE CLOS DE LA FORET ».

VU l'accord des consorts REIN venant aux droits de la SOCIETE DES YVELINES, pour céder sans contrepartie, à la commune de LE MESNIL LE ROI les parcelles cadastrées section AL numéros 184, 216, 217, 218, 220 mais également les parcelles AK 282 et AL 222,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme du 21 septembre 2024,

CONSIDERANT que l'avis du Directeur des Services Fiscaux n'est pas requis dans le cadre d'une acquisition amiable dont la valeur vénale est inférieure à 180.000 euros,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE l'acquisition à l'amiable, à l'euro symbolique et sans contrepartie, auprès des consorts REIN, des parcelles sises à LE MESNIL LE ROI (78600) rue du Général Leclerc, dans le lotissement LE CLOS DE LA FORET, à savoir :

- les parcelles à usage de voirie cadastrées section AL numéros 184 (d'une surface de 2.297m²), 216 (d'une surface de 487 m²) et 220 (d'une surface de 266m²) en exécution de l'acte en date du 27 juin 1997 et de l'acte en date du 10 mai 2000, susvisés,

- les parcelles cadastrées section AL numéros 217 (d'une surface de 801m², correspondant à l'entrée des carrières) et 218 (d'une surface de 383 m², correspondant à un bassin de rétention d'eau),

- la parcelle de terrain à usage commun cadastrée section AK numéro 282 (d'une surface de 320 m²),

- la parcelle de terre à usage de voirie cadastrée section AL numéro 222 (d'une surface de 15m²).

PRECISE que les frais de l'acte de vente sont à la charge de la commune de LE MESNIL LE ROI.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique d'acquisition et tous documents relatifs à la présente mutation.

CHARGE Maître Stéphane LELIEVRE, Notaire à MAISONS-LAFFITTE (78600) 40 avenue de Longueuil, de l'établissement de l'acte d'acquisition.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Serge CASERIS

Accusé de réception en préfecture
078 217803964-20241008-DEL2024-54-DE
Date de réception préfecture : 11/10/2024